Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

PER338 · LES ÉVANGILES : CONTEXTE ET PARTICULARITÉS DES RÉCITS

La présentation au Sanhédrin

Caïphe, entouré d'une partie de ses collaborateurs les plus dévoués, avait organisé la tenue du tribunal afin de juger le Messie Jésus....

EN BREF

Cet article analyse la présentation de Jésus au Sanhédrin avant sa crucifixion selon les évangiles, articulant la violation des lois juives par un procès nocturne. Stratégiquement orchestré par Caïphe pour éviter la foule, ce jugement illustre des enjeux théologiques et historiques clés.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
18 min	**25**	**4**	**Moyen**

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	**27/03/2026**	**04/04/2026**

CLASSEMENT

PARCOURS	Passion et Résurrection
THÈME	Passion de Jésus
THÈME	Passion et Résurrection
SÉRIE	Synopse

PERSONNAGES
Jésus · Pierre · Jean · Caïphe

LIEUX
Jérusalem

PÉRIODES
fête de Pâque

MOTS-CLÉS
Sanhédrin · Caïphe · condamnation · jugement

NOTIONS
procès nocturne

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Matthieu 26.59-66 · Marc 14.55-64 · Luc 22.66-71 · Jean 18.19-24

SOURCE
https://schilo.org/per338-la-presentation-au-sanhedrin/

EXPORTÉE LE
04/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Consultation 2
Textes bibliques 3
Détails techniques 4
Détails chronologiques, selon nos conclusions : 5
Commentaire : 6
Lexique 8

RÉSUMÉ

L'article "PER338 - La présentation au Sanhédrin" explore l'épisode biblique où Jésus est présenté devant le Sanhédrin, une étape cruciale avant sa crucifixion. Le contenu présente une analyse des récits évangéliques de Matthieu, Marc, Luc et Jean, en exposant les divergences et les points communs. Le Sanhédrin, une instance judiciaire juive, est représentée généralement comme réunie en pleine nuit pour juger Jésus, ce qui est contraire aux lois juives de l'époque qui stipulent que de tels jugements doivent se tenir après le lever du soleil. L'article argumente que cette précipitation était stratégique, orchestrée par Caïphe afin d'éviter toute intervention de la foule, avançant ainsi un agenda politique et religieux pour condamner Jésus avant la fête de Pâque. Les chefs du temple avaient planifié cette arrestation en mobilisant les ressources du tribunal de nuit. Les références scripturaires sont précises, offrant des citations principalement des évangiles synoptiques : Matthieu 26, Marc 14, et Luc 22, mises en perspective par l'évangile de Jean. L'article souligne les enjeux théologiques et les contextes historiques serrés de cette période tumultueuse, tant du point de vue des protagonistes que des témoins indirects comme Pierre et Jean qui assistent partiellement aux événements clandestins, observant depuis la cour du Souverain Sacrificateur pendant que le procès se déroule. Les annotations fournissent des perspectives additionnelles basées sur les traditions juives et les interprétations modernes de ces événements bibliques dramatiques.

Consultation

Vous pouvez consulter :

- ANN027 : Le dernier repas de Pâque
- ANN028 : La journée juive au temps de Jésus
- ANN026 : L’heure de la crucifixion
- ANN031 : Les Souverains Sacrificateurs

Textes bibliques

Matthieu

Matthieu 26.59-66 (Louis Segond S21)

Les chefs des prêtres, [les anciens] et tout le sanhédrin cherchaient un faux témoignage contre Jésus afin de le faire mourir,[aNote26.59 Sanhédrin: conseil juif présidé par le grand-prêtre, qui faisait office de gouvernement et de tribunal pour les affaires qui n'étaient pas du ressort des Romains.bNote26.64 Le Fils... ciel: citation combinant le Psaume 110.1 et Daniel 7.13; Jésus s'identifie ainsi au Messie qui, dans la vision de Daniel, reçoit le gouvernement de l'univers.]

mais ils n'en trouvèrent pas, quoique beaucoup de faux témoins se soient présentés. Enfin, il en vint deux qui dirent:

«Celui-ci a dit: ‘Je peux détruire le temple de Dieu et le reconstruire en trois jours.’»

Le grand-prêtre se leva et lui dit: «Ne réponds-tu rien? Pourquoi ces hommes témoignent-ils contre toi?»

Mais Jésus gardait le silence. Le grand-prêtre [prit la parole et] lui dit: «Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Messie, le Fils de Dieu.»

Jésus lui répondit: «Tu le dis. De plus, je vous le déclare, vous verrez désormais le Fils de l'homme assis à la droite du Tout-Puissant et venant sur les nuées du ciel.»

Alors le grand-prêtre déchira ses vêtements en disant: «Il a blasphémé! Qu'avons-nous encore besoin de témoins? Vous venez d'entendre son blasphème.

Qu'en pensez-vous?» Ils répondirent: «Il mérite la mort.»

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Marc

Marc 14.55-64 (Louis Segond S21)

Les chefs des prêtres et tout le sanhédrin cherchaient un témoignage contre Jésus pour le faire mourir, et ils n'en trouvaient pas.[aNote14.55 Sanhédrin: conseil juif présidé par le grand-prêtre, qui faisait office de gouvernement et de tribunal pour les affaires qui n'étaient pas du ressort des Romains.bNote14.62 Le Fils... ciel: citation combinant le Psaume 110.1 et Daniel 7.13; Jésus s'identifie ainsi au Messie qui, dans la vision de Daniel, reçoit le gouvernement de l'univers.]

Beaucoup rendaient en effet de faux témoignages contre lui, mais les témoignages n'étaient pas concordants.

Quelques-uns se levèrent et portèrent un faux témoignage contre lui en disant:

«Nous l'avons entendu dire: ‘Je détruirai ce temple fait par la main de l'homme, et en trois jours j'en construirai un autre qui ne sera pas fait de main d'homme.’»

Même sur ce point-là, leurs témoignages ne concordaient pas.

Alors le grand-prêtre se leva au milieu de l'assemblée et interrogea Jésus en disant: «Ne réponds-tu rien? Pourquoi ces gens témoignent-ils contre toi?»

Mais Jésus gardait le silence et ne répondit rien. Le grand-prêtre l'interrogea de nouveau et lui dit: «Es-tu le Messie, le Fils du Dieu béni?»

Jésus répondit: «Je le suis. Et vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite du Tout-Puissant et venant sur les nuées du ciel.»

Alors le grand-prêtre déchira ses vêtements et dit: «Qu'avons-nous encore besoin de témoins?

Vous avez entendu le blasphème. Qu'en pensez-vous?» Tous le condamnèrent, déclarant qu'il méritait la mort.

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Luc

Luc 22.66-71 (Louis Segond S21)
Au lever du jour, le collège des anciens du peuple, les chefs des prêtres et les spécialistes de la loi se rassemblèrent et firent amener Jésus devant leur sanhédrin.[aNote22.66 Sanhédrin: conseil juif présidé par le grand-prêtre, qui faisait office de gouvernement et de tribunal pour les affaires qui n'étaient pas du ressort des Romains.bNote22.69 Le Fils... tout-puissant: citation combinant le titre employé dans Daniel 7.13 (Fils de l'homme) et le Psaume 110.1.]

Ils dirent: «Si tu es le Messie, dis-le-nous.» Jésus leur répondit: «Si je vous le dis, vous ne le croirez pas,

et si je vous interroge, vous ne [me] répondrez pas [et vous ne me relâcherez pas non plus].

Désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite du Dieu tout-puissant.»

Tous dirent: «Tu es donc le Fils de Dieu?» Il leur répondit: «Vous le dites, je le suis.»

Alors ils dirent: «Qu'avons-nous encore besoin de témoignages? Nous l'avons entendu nous-mêmes de sa bouche.»

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Jean

non cité dans le livre

Détails techniques



Lieu : La ville de Jérusalem

Date : le vendredi 1er avril, le matin très tôt

Mode opératoire : Nous suivons maintenant Marc

Note sur le mode opératoire : Matthieu et Luc précisent ce fait



Caïphe, entouré d'une partie de ses collaborateurs les plus dévoués, avait organisé la tenue du tribunal afin de juger le Messie Jésus.

Détails chronologiques, selon nos conclusions :

_13 Plusieurs disciples, et en particulier Simon Pierre et Jean suivent le cortège de loin. Ils vont dans la cour de la maison du Souverain Sacrificateur Caïphe. Matthieu 26.58 ; Marc 14.54.

_14 Le Messie Jésus est entraîné chez le Souverain Sacrificateur en exercice, Caïphe, qui habite aussi à proximité du Temple, vers 4 h 30. Luc note que Pierre et Jean sont restés plus d'une heure dans la cour. Marc 14.53-72 ; Matthieu 26.57-75 ; Luc 22.54-62 ; Jean 18.15-27.

_15 Le Messie Jésus est interrogé pendant deux heures, de 4 h 30 à 6 h 30. Matthieu 26.59-68 ; Marc 14.55-65 ; Luc 22.67-71 ; Jean 18.19-24.

_16 Le coq chante vers 6 h 15, un peu avant le lever du soleil. Matthieu 26.74 ; Marc 14.72 ; Luc 22.61-62 ; Jean 18.27.

_17 La comparution devant le Sanhédrin devrait se dérouler après le lever du soleil à 6 h 38. Mais ce ne

fut pas le cas, car au moment où le coq chante le Maître est, selon notre interprétation du texte de Luc, emmené chez Pilate juste après la sentence du Sanhédrin qui a donc attendu le lever du jour pour la prononcer. Luc 22.66-71 ; Marc 15.1 ; Matthieu 27.1-2.

Vous pouvez consulter l'intégralité de cette chronologie dans l'étude *ANN026 : L'heure de la crucifixion*.

Commentaire :

Quelle surprise : les représentants du tribunal juif, le Sanhédrin, sont déjà là, rassemblés en pleine nuit comme s'ils attendaient l'arrivée du Messie Jésus. Rien n'a été laissé au hasard. Caïphe a soigneusement préparé le déroulement des opérations. Il ne fallait aucune improvisation : la convocation du Sanhédrin, la demande de soldats auprès de Pilate, l'arrestation nocturne, et les différentes comparutions du Messie Jésus étaient prévues depuis longtemps. Tout devait aller vite, avant que la foule ne s'en mêle, et surtout avant que le jour ne se lève.

Selon la loi juive, le Sanhédrin ne devait juger un accusé qu'après le lever du soleil. Pourtant, si nous suivons les indications de Luc, le jugement ne commence pas au lever du jour : il se termine à ce moment-là. Le chant du coq, puis le regard que le Messie Jésus adresse à Pierre, montrent qu'il quitte la maison de Caïphe à l'aube (Luc 22.60-61). Cela signifie que l'essentiel du procès s'est déroulé de nuit, en violation des règles judiciaires juives. Mais l'urgence de la situation et la volonté d'aboutir à une condamnation rapide ont permis aux autorités de passer outre toutes les prescriptions liées à la fête de Pessah.

Il existait alors deux formes de tribunal : le petit Sanhédrin, composé de 23 membres, présidé par le souverain sacrificateur, siégeait à l'extérieur de l'enceinte du Temple. C'est devant cette juridiction que, selon nous, le Messie Jésus comparaît d'abord. Le grand Sanhédrin, composé de 71 membres, siégeait dans l'enceinte du Temple, près du marché, à proximité de l'arche de Robinson. Luc semble évoquer cette seconde instance lorsque, au lever du jour, les anciens, les principaux sacrificateurs et les scribes se réunissent pour entériner la décision déjà prise (Luc 22.66).

Tout est prêt : les juges, les faux témoins, et bien sûr le « coupable ». Les autorités religieuses ne souhaitent pas apparaître comme responsables de cette condamnation. Elles veulent donner l'impression qu'elles ne font que leur devoir : juger un homme dangereux, dénoncé par l'un de ses propres disciples. Cette mise en scène leur permet de justifier l'urgence, de contourner les règles, et même d'accepter un jugement nocturne pourtant interdit.

Mais dans cette procédure pourtant soigneusement préparée, un imprévu majeur surgit : les faux témoins ne parviennent pas à s'accorder. Leurs déclarations se contredisent, provoquant un véritable camouflet pour Caïphe. Lui qui espérait un procès rapide et maîtrisé se retrouve face à un échec embarrassant. Même si les Romains n'assistaient pas à ce type de jugement religieux, ils n'ignoraient rien des tensions internes du Sanhédrin ; un tel spectacle de témoignages mal préparés ne pouvait qu'affaiblir la crédibilité de l'assemblée aux yeux de ceux qui observaient de loin ses manœuvres.

C'est finalement le Messie Jésus lui-même qui, en répondant à la question directe de Caïphe, leur offre l'opportunité qu'ils attendaient. Interrogé sur son identité messianique, il confirme être le Fils de Dieu et annonce qu'ils verront le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance divine (Matthieu 26.64). Pour Caïphe, c'est l'occasion rêvée : il déchire ses vêtements et accuse le Messie Jésus de blasphème. La cause est entendue. Le verdict tombe : le Messie Jésus mérite la mort (Marc 14.64).

Mais un problème majeur demeure : le Sanhédrin n'a pas le droit d'appliquer la peine capitale. Seul le pouvoir romain peut prononcer et exécuter une sentence de mort. De plus, le blasphème n'est pas un motif recevable pour les Romains. Il faudra donc convaincre Ponce Pilate, qui n'est pas particulièrement

favorable aux autorités juives, de condamner le Messie Jésus. La suite du procès montrera comment les chefs religieux vont manipuler les accusations pour transformer un délit religieux en menace politique.

Au-delà de ces manœuvres humaines, le Messie Jésus avance volontairement vers l'accomplissement du plan divin. Sa condamnation, injuste et illégale, devient l'instrument par lequel Dieu manifeste son amour pour le monde (Jean 3.16-17). Là où les hommes complotent, Dieu accomplit son dessein.

LEXIQUE

Les autorités juives — Les autorités qui ordonnent l'arrestation de Pierre et Jean en Actes des apôtres 4.1-3 constituent un ensemble de responsables religieux particulièrement influents. Luc mentionne trois groupes distincts : les sacrificateurs, le commandant du Temple et les sadducéens.
INF380 · https://schilo.org/inf380-les-autorites-juives/

La Bible Segond 21 (S21) — La Segond 21. Modernisation : La Segond 21 vise à moderniser le langage de la traduction de Louis Segond tout en maintenant une grande fidélité aux textes originaux hébreux et grecs.
INF082 · https://schilo.org/inf082-la-bible-segond-21-s21/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (IIe s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.
INF003 · https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/

POUR ALLER PLUS LOIN

PARCOURS	Passion et Résurrection https://schilo.org/parcours/passion-et-resurrection/
THÈME	Passion de Jésus https://schilo.org/theme/passion-de-jesus-evangiles/
THÈME	Passion et Résurrection https://schilo.org/theme/passion-et-resurrection/
SÉRIE	Synopse https://schilo.org/serie/synopse/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	PER337 - Les Apôtres Pierre et Jean dans la cour de la maison de Caïphe https://schilo.org/per337-les-apotres-pierre-et-jean-dans-la-cour-de-la-maison-de-caiphe/
ÉTUDE SUIVANTE	PER339 - Les maltraitances commencent https://schilo.org/per339-les-maltraitances-commencent/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/per338-la-presentation-au-sanhedrin/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.